

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARRIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **18 JANVIER 2011**, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2010
 - 4.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2010
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation – Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsable de l'information aux soumissionnaires
 - 5.2 Prolongement d'échéancier – Subventions
 - 5.3 Mandat – Services professionnels en architecture du paysage – Plan directeur des parcs et espaces verts
 - 5.4 Octroi de contrat – Agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II
 - 5.5 Octroi de contrat – Agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 Phase II
 - 5.6 Nomination d'un substitut – Conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
 - 5.7 Embauche – Inspectrice surnuméraire, niveau II
 - 5.8 Autorisation à la firme BPR – Demande d'autorisation auprès du MDDEP
 - 5.9 Mandat – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection – Poste de pompage no 4
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de décembre 2010
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets financés par le fonds de roulement 2011
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Modification – Résolution no 10-09-310
 - 7.2 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Aménagement du parc des chenaux et du passage piétonnier Alexandre-De Prouville
 - 7.3 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Construction d'une conduite d'eau potable sur l'île Goyer
 - 7.4 Certificat de paiement – Avis de changement – Infrastructures secteur Centre
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Demande d'appui 10-CPTAQ-15 – 5305 à 5791, chemin Salaberry
 - 8.2 Demande d'appui 10-CPTAQ-17 – 1831, rue Bachand

- 8.3 Demande d'appui 10-CPTAQ-18 – 2269, chemin Chambly
- 8.4 Demande d'appui 10-CPTAQ-19 – 4565, chemin Salaberry

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Renouvellement – Adhésion annuelle CCIBC

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement de taxation no 432-A
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2011
- 13.2 Adoption – Règlement no 327-4
Règlement amendant le règlement no 327 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la municipalité
- 13.3 Adoption – Règlement no 433-A
Règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi
- 13.4 Avis de motion – Règlement no 310-13
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.5 Avis de motion – Règlement no 434-U
Règlement concernant les nuisances sur le territoire de Carignan
- 13.6 Avis de motion – Règlement no 373-1
Règlement modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

11-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

11-01-02

4.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2010

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2010.

11-01-03

4.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2010

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2010.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

11-01-04

5.1 Approbation – Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsable de l'information aux soumissionnaires

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Carignan, le conseil municipal doit établir une liste d'éligibilité de gestionnaires municipaux et/ou membres externes à la Ville pouvant être appelés à siéger sur les comités de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente liste d'éligibilité des membres pouvant siéger sur un comité de sélection :

- Alain Cousson, directeur général
- Michel Hugron, directeur des services techniques
- Christine Ménard, chef de service de l'urbanisme, permis et inspection
- Martin Poirier, contremaître aux travaux publics
- Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier
- Danik Salvail, trésorier
- Josée Turgeon, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

5.2 Prolongement d'échéancier – Subventions

11-01-05

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

CONSIDÉRANT que pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échéancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à terminer les projets ci-dessous décrits et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

Programme visé	Dossier du MAMROT	Dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)	Dépenses admissibles faites entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)
INFRASTRUCTURES SECTEUR CENTRE			
FCCQ	800068	7 530 649,16 \$	9 973,64 \$
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR L'ÎLE GOYER			
PRECO	231609	1 949 259,93 \$	294 022,89 \$

QUE la Ville de Carignan accepte que les projets n'étant pas mentionnés dans la présente résolution soient complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

5.3 Mandat – Services professionnels en architecture du paysage – Plan directeur des parcs et espaces verts

11-01-06

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres auprès de quatre (4) firmes en architecture du paysage afin d'obtenir des soumissions pour la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de préparation du plan directeur des parcs et espaces verts à la firme Consultants AECOM inc. au montant de 27 114,15 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus.

5.4 Octroi de contrat – Agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II

11-01-07

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II (mécanique de procédé) :

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II (mécanique de procédé) à Filtrum inc. au montant de 779 474,85 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) à partir du règlement 429-E.

5.5 Octroi de contrat – Agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 Phase II

11-01-08

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 Phase II (travaux civils) :

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 Phase II (travaux civils) à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois ltée au montant de 2 766 147,42 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) à partir du règlement 429-E.

5.6 Nomination d'un substitut – Conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu

11-01-09

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque municipalité de nommer un substitut afin de siéger au conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en cas d'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

DE nommer la conseillère Marguerite Roussel substitut en cas d'absence de la mairesse au conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2011.

5.7 Embauche – Inspectrice surnuméraire, niveau II

11-01-10

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Marie-Pier Néron à titre d'inspectrice surnuméraire, niveau II, pour le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

DE désigner madame Marie-Pier Néron à titre d'officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

QUE cette embauche soit effective à compter du 14 février 2011;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181.

5.8 Autorisation à la firme BPR – Demande d'autorisation auprès du MDDEP

11-01-11

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-310 mandatant la firme BPR Infrastructure inc. pour la préparation des plans et devis et cahier de charges pour l'agrandissement des étangs aérés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre desdits travaux au poste de pompage no 4 ainsi qu'aux étangs aérés, certaines autorisations seront nécessaires;

CONSIDÉRANT la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan autorise monsieur Jean-Hugues Gauthier de la firme BPR Infrastructure inc., à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet des travaux d'agrandissement des étangs aérés;

QUE la Ville de Carignan mandate la firme BPR infrastructures inc. pour la révision du document « Description des ouvrages d'assainissement à Carignan »;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et ce, avant la réception provisoire des travaux, une révision du document « *Description des ouvrages d'assainissement à Carignan* » en conformité au guide du MAMROT pour la préparation d'un tel document;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

5.9 Mandat – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection – Poste de pompage no 4

11-01-12

CONSIDÉRANT la résolution 10-09-301 octroyant le mandat de mise à niveau du poste de pompage no 4 à la firme BPR Infrastructure inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder auxdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de surveillance des travaux de réfection du poste de pompage no 4 à la firme BPR Infrastructure inc. au montant de 16 746,98 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) à partir du règlement 429-E.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de décembre 2010

11-01-13

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2010 pour un montant de 208 524,49 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2010, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 225 579,09 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

11-01-14

6.2 Transfert budgétaire

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin d'affecter la subvention reçue à l'encontre de la dépense correspondante effectuée

Montant	Description du poste	Numéro de poste
51 997 \$	Subvention réseau routier	01-38131-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
51 997 \$	Entretien réseau routier	02-32000-531

b) Afin de couvrir le bon de commande 10-787 à la compagnie Octane

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 500 \$	Créances douteuses	02-19000-940

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 500 \$	Services professionnels	02-13040-412

c) Afin de défrayer les coûts des mandats à Nature-Action et Bérard Tremblay, arpenteurs géomètres

Montant	Description du poste	Numéro de poste
17 300 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
17 300 \$	Services professionnels	02-13040-412

6.3 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets financés par le fonds de roulement 2011

11-01-15

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2011 et afin de faciliter l'amorce des projets dans l'année 2011, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

11-01	Toiture bâtiment	26 000 \$
11-02	Mobiliers de bureau	5 000 \$
11-03	Étagères archives	6 500 \$
11-04	Refonte du site internet	5 000 \$
11-05	Équipement informatique	10 000 \$
11-06	Achat module Urbanisme	6 100 \$
11-07	Bonifier application gestion du territoire & géomatique	40 000 \$
11-08	Achat de chapiteaux Loisirs	<u>10 000 \$</u>
	Total	108 600 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Modification – Résolution no 10-09-310

11-01-16

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-310 octroyant le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et cahier de charges pour l'agrandissement des étangs aérés à la firme BPR Infrastructure inc. au montant de 95 943,75 \$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'étude de la demande d'autorisation, le MDDEP a exigé la construction d'un lit de drainage pour permettre la déshydratation des boues, entraînant des modifications aux plans et devis au coût de 6 772,50 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les analyses supplémentaires à effectuer afin de bien quantifier les volumes suite à la découverte de présence de sol contaminé dans les déblais à effectuer au coût de 3 386,25 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution no 10-09-310 afin d'autoriser les frais supplémentaires de 10 158,75 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement d'emprunt no 429-E.

7.2 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Aménagement du parc des chenaux et du passage piétonnier Alexandre-De Prouville

11-01-17

CONSIDÉRANT la résolution no 09-08-339 octroyant le mandat d'aménagement du parc des Chenaux et d'un passage piétonnier donnant accès à la rue Alexandre-De Prouville à Bau-Québec ltée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 7 526,70 \$ à la compagnie Bau-Québec Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-081.

7.3 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Construction d'une conduite d'eau potable sur l'île Goyer

11-01-18

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-169 octroyant le contrat de construction d'une conduite d'eau potable sur l'île Goyer à l'entreprise Construction Benvas inc. au montant de 1 843 079,44 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 479 598,66 \$ à l'entreprise Construction Benvas inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement 419-E.

7.4 Certificat de paiement – Avis de changement – Infrastructures secteur Centre

11-01-19

CONSIDÉRANT la résolution no 10-04-131 octroyant le mandat de construction des infrastructures pour le secteur Centre à la firme Les Constructions Bricon Itée;

CONSIDÉRANT les imprévus survenus au plan conceptuel initial dans le cadre de la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des frais supplémentaires de 122 215,52 \$ à la firme Les Constructions Bricon Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement d'emprunt no 414-E.

8. URBANISME

8.1 Demande d'appui 10-CPTAQ-15 – 5305 à 5791, chemin Salaberry

11-01-20

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre le lotissement et l'aliénation d'une parcelle du lot no 2 601 602;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin d'entreposage de véhicules et carcasses de véhicules sur une parcelle du lot no 2 601 602 tel qu'illustré au plan de M. François Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les minutes 24 987.

8.2 Demande d'appui 10-CPTAQ-17 – 1831, rue Bachand

11-01-21

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre un usage à une fin autre qu'agricole soit un « service d'affaires (bureau seulement) » à l'intérieur d'une habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage à une fin autre qu'agricole soit un « service d'affaires (bureau seulement) » à l'intérieur d'une habitation située au 1831, rue Bachand.

8.3 Demande d'appui 10-CPTAQ-18 – 2269, chemin Chambly

11-01-22

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation d'un nouveau local afin d'y loger un commerce au détail de véhicules automobiles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage à une fin autre qu'agricole soit la « vente au détail de véhicules usagés seulement » pour la propriété située au 2269, chemin Chambly.

8.4 Demande d'appui 10-CPTAQ-19 – 4565, chemin Salaberry

11-01-23

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre un usage à une fin autre qu'agricole soit un « service d'affaires (bureau seulement) » à l'intérieur d'une habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage à une fin autre qu'agricole soit un « service d'affaires (bureau seulement) » à l'intérieur d'une habitation située au 4565, chemin Salaberry.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Renouvellement – Adhésion annuelle CCIBC

11-01-24

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Carignan à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly pour 2010-2011 au montant de 199,79 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement de taxation no 432-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2011

11-01-25

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 432-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2011, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 432-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2011.

13.2 Adoption – Règlement no 327-4

Règlement amendant le règlement no 327 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la municipalité

11-01-26

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 327-4 amendant le règlement no 327 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la municipalité, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 327-4 amendant le règlement no 327 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la municipalité.

13.3 Adoption – Règlement no 433-A

Règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi

11-01-27

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi no 433-A, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi no 433-A.

11-01-28

13.4 Avis de motion – Règlement no 310-13

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 310-13 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

11-01-29

13.5 Avis de motion – Règlement no 434-U

Règlement concernant les nuisances sur le territoire de Carignan

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 434-U concernant les nuisances sur le territoire de Carignan.

11-01-30

13.6 Avis de motion – Règlement no 373-1

Règlement modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 373-1 modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

11-01-31

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse